



COMMUNE DE SAINT-USAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de l'article L2122-22
du Code général des collectivités territoriales

DECISION N° 2024-004

DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME AU NOM DE LA
COMMUNE

PROJET : INSTALLATION DE STORE DANS LA MAIRIE, CHANGEMENT DE
FENETRES DANS LE BUREAU DU MAIRE ET LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET
CHANGEMENT DE PORTE DANS L'ECOLE ELEMENTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;
Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L.421-1 ;
Vu la délibération 2023-041 du 21 septembre 2024 portant sur les délégations des pouvoirs du
Conseil Municipal au Maire par décision ;
Vu la délibération 2023-036 du 20 juillet 2024 portant sur l'autorisation d'effectuer les travaux
de changement des stores et des fenêtres de la Mairie (2 place du 8 mai 1945 – 21170 Saint-
Usage) et de porte dans le Groupe Scolaire VARIOT-BEGIN (Place des Ecoles – 21577 SAINT-
USAGE) et de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux ;
Considérant que ces travaux doivent faire l'objet de deux dépôts de demandes d'autorisations
d'urbanismes ;

Le Maire décide :

Article 1 : De déposer deux demandes d'autorisation d'urbanisme pour cette opération auprès
du service instructeur de la commune

Article 2 : Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance
conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Article 3 : La présente décision sera publiée et transmise au contrôle de légalité de la Sous-
Préfecture de Beaune. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de
Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la
présente décision

Fait à Saint-Usage



Le 05 avril 2024

Par délégation des pouvoirs du conseil
municipal
Le Maire, Valérie HOSTALIER